



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_A191**

**OBJET : Ressources - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs suite au transfert de la Salle et du Patio du Bois de l'Aune de la CPA à la ville d'Aix-en-Provence**

Le 8 octobre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David - CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MALAUZAT Irène - MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia - ZERKANI-RAYNAL Karima

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** Néant

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales:** ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DEVESA Brigitte - BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à GALLESE Alexandre - BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PIZOT Roger donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice - LAGIER Robert – MÉÏ Roger - NERINI Nathalie - PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - ROLANDO Christian - YDE Marcel

**Secrétaire de séance :** Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_2\_02**

**CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2015**

Rapporteur : Madame le Président

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Ressources humaines**

**Objet : Mise à jour du tableau des effectifs suite au transfert de la Salle et du Patio du Bois de l'Aune de la CPA à la ville d'Aix-en-Provence**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la suppression des postes suite au transfert de compétences – Salle et Patio du Bois de l'Aune

**Exposé des motifs :**

Par délibérations, le Conseil de Communauté de la CPA (délibération n°2015\_A041 en date du 12 mars 2015) et la Ville d'Aix-en-Provence (délibération n°DL.2015-201 en du 8/06/2015) ont entériné le transfert de compétences de la Salle et le Patio du Bois de l'Aune à la date du 1<sup>er</sup> août 2015.

En conséquence, le transfert entraîne la suppression des postes au tableau des effectifs.

Il est proposé, suite aux avis favorables des Comités Techniques compétents de la CPA et de la Ville d'Aix-en-Provence, de procéder à la suppression des postes correspondants comme suit :

- 1 poste d'assistante de direction ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux **(B 559)**
- 1 poste d'agent technique de salle titulaire ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux **(C 951)**
- 1 poste d'agent d'accueil titulaire ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux **(C 953)**
- 1 poste de responsable technique de salle contractuel à durée indéterminée ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux **(A 954)**
- 1 poste de directeur contractuel à durée indéterminée ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux **(A 955)**
- 1 poste de régisseur son et plateau titulaire ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux **(C 956)**
- 1 poste de chargé de projet contractuel à durée déterminée ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux **(A 959)**
- 1 poste de chargé de projet culturel contractuel à durée déterminée ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux **(A 1015)**

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU les avis des Comités Techniques Compétents ;

VU l'avis de la commission ressources et moyens en date du 9 septembre 2015 ;

VU la vis du Bureau communautaire du 24 septembre 2015.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la suppression des postes des effectifs de la CPA suite au transfert de la Salle et du Patio du Bois de l'Aune à la Ville d'Aix-en-Provence, dans les conditions visées à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET : Ressources - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs suite au transfert de la Salle et du Patio du Bois de l'Aune de la CPA à la ville d'Aix-en-Provence**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	83
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour	83
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS-MASINI**



13 OCT. 2015